

Cabinet de direction

Affaire suivie par :

Martine Ruquier-Cassinelli

Assistante de Direction

02 35 14 66 04

doyen.sciences@univ-rouen.fr

Mont-Saint-Aignan, le 2 juin 2019

La Doyenne

À Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil de Gestion

Objet : Procès-verbal du conseil de gestion du 13 mai 2019

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Mme BAILLOT, Doyenne de l'UFR.

Membres présents : Françoise BAILLOT, Sébastien ADAM, Didier BLAVETTE, Luminita DANAILA, Nicolas MASSEÏ, Maïté MONTERO, Fabienne PETIT, Pierre-Yves RENARD, Olivier BENOIS, Delphine BUREL, Laurent DELBREILH, Catherine FRESSIGNÉ, Laure GUILHAUDIS, Élodie RIVET, Céline DUPARC, Valérie THIEURY, Camille HALBOURG.

Membres excusés avec procuration : Jean-Claude MOLLET, Christèle LECOMTE, Chantal RUBIN, Thomas DELPORTE,

Membres de droits présents avec voix consultative : Brigitte DESCHREVEL, Anthony MARTIN, Paul Raynaud de Fitte, Olivier WURTZ, Cristine ALLIGIER, Cédric HEBERT, Nadine MOFADDEL.

Membres invités présents : Hassan ATMANI, Luc PICTON

Membres excusés : Claire BASQUIN, Lara BINY, Camille MERGAUX

le conseil est à ouvert à 14H00

Le quorum est atteint

1. Validation des relevés de décisions des 26 février et 25 mars 2019 : reportés.

2. Recherche : CRCT (vote)

5 demandes d'enseignants-chercheurs de l'UFR ST ont été déposées auprès de la direction (aucune émanant des 2 IUT, de l'ESPE et de l'Esitech). Leur expertise a été réalisée au CS du 13 mai 2019 qui soumet après vote (12 POUR et 2 abstentions) aux membres du CG l'argumentaire (lu en séance) et le classement suivant :

NOM - PRENOM	GRADE	SECTION	DATE DE DEBUT DU CRCT	NOMBRE DE MOIS DEMANDE	LABORATOIRE	CRCT DEJA OBTENU	CLASSEMENT CS UFR ST
Thierry PAQUET	PR Ex2	61	01.01.2020	6	LITIS	oui (2001)	1
Luminita DANAILA (SELARU)	PR Ex2	60	01.01.2020	6	CORIA	oui (2014)	2
Nicolas DELPOUVE	MCF CN	28	01.09.2019	6	GPM	non	3
Alain MARECK	MCF CN	64	02.02.2020	6	GlycoMev	non	4
Chao Jiang XU	PR Ex1	26	01.09.2019	6	LMRS	non	5

VOTE sur liste et argumentaire : POUR : 20 voix ; NPPV : 1 voix

3. Enseignement

a. SCGE

*** Calendrier et procédure**

Olivier Benois rappelle la nécessité pour chaque département de renseigner le logiciel le plus précisément possible de sorte que les statistiques qui en sont issues reflètent la réalité des services effectués. En effet, elles serviront ensuite de base de calcul à la détermination d'indicateurs. À titre d'exemple, certains d'entre eux, comme le nombre d'heures complémentaires par permanent ou encore la charge d'enseignements propres rapportée au potentiel réel, ont fait l'objet d'une présentation sous la forme de

diagrammes synthétiques en séance. Il s'agit maintenant de mener une réflexion collective pour déterminer ceux qui semblent les plus pertinents ainsi que la définition pratique de l'algorithme les calculant.

La direction de l'UFR propose un calendrier et une procédure (fournis en annexe) permettant de formaliser la démarche de saisie des services annuels prévisionnels des enseignants-chercheurs, enseignants, titulaires et non titulaires. Ce calendrier et cette procédure ont été transmis aux responsables de département le jeudi 2 mai 2019 ainsi qu'aux membres du CG le jeudi 9 mai 2019. Lors de la séance, Elodie Rivet présente le calendrier. Les points suivants sont soulignés :

1. Si des personnels rencontrent des difficultés à compléter les services prévisionnels malgré les propositions du département (avant le 30/09), la direction de l'UFR contacte le département et les collègues concernés ;
2. Les dispenses connues (CRCT, délégations...) doivent être communiquées aux départements et au bureau du personnel (BDP) de l'UFR ST avant le 15/07/2019, pour que celles-ci soient intégrées dans SGCE ;
3. En cas d'arrêt maladie (en cours de semestre, en cours d'année) : le collègue communique auprès du BDP et du département, afin de pouvoir saisir la dispense ;
4. En cas de modification du prévisionnel demandé (en cours de semestre, en cours d'année) : le collègue communique auprès du département, afin de pouvoir en tenir compte lors de l'attribution.

VOTE sur calendrier et procédure : POUR : 20 voix ; ABSTENTION : 1 voix

Il est rappelé que la politique de recrutement des vacataires est à prévoir dès maintenant. En effet, il ne faut pas attendre la rupture en enseignement pour assurer la recherche de vacataires, notamment aux semestres pairs. Les vacataires susceptibles d'intervenir doivent être contactés maintenant pour pouvoir organiser leurs emplois du temps professionnels, mais aussi assurer des enseignements, notamment aux semestres impairs, nécessitant moins de technicité.

*** Proposition concernant les enseignements optionnels :**

Concernant les inscriptions pédagogiques dans les matières optionnelles, les étudiants retardataires s'inscrivent dans les matières dans lesquelles les groupes sont incomplets (pas d'ouverture de nouveaux groupes).

VOTE sur cette proposition : POUR : 20 voix ; ABSTENTION : 1 voix

*** Les aménagements de taille de groupes en TP et enseignements de langue** seront proposés au vote lors du prochain CG le 3/06/2019.

b. DIU Enseigner l'informatique au lycée

Cette formation sera proposée aux enseignants du secondaire qui enseignent déjà l'ISN au lycée. Cela permettra de répondre aux exigences du nouvel enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » (NSI). Ainsi, les diplômés seront capables d'enseigner en première (4h) à la rentrée 2019 et en terminale (6h) à la rentrée 2020. Chacun des 5 blocs constituant la formation apporte à l'enseignant le recul nécessaire sur un ou deux domaines fondamentaux de l'informatique, les relie aux contenus des autres blocs et aborde des questions didactiques et/ou historiques associées.

Le **document** expliquant les objectifs, la procédure de mise en place et les contenus des blocs de formation a été déposé dans le **dossier partagé du CG**. Le DIU propose une formation hybride, à la fois en présentiel et à distance. La formation est composée de 5 modules repartis sur 5 semaines de regroupement en présentiel. Les blocs 1, 2 (assurés année 2019) et 4 (assuré année 2020) seront réalisés par l'UHN au Havre, et les blocs 3 (assuré année 2019) et 5 (assuré année 2020) par l'URN au Madrillet. Le DIU s'intègre dans une approche de formation nationale, assurant l'égalité de formation sur le territoire national.

VOTE sur le document de DIU déposé : POUR : 13 voix ; ABSTENTION : 8 voix

c. **Seuils (CFVU du 22/03).**

Elodie Rivet rappelle que la CFVU en date du 22/03/2019 a voté un document de cadrage concernant les seuils d'ouverture des formations et des modules d'enseignement optionnels. Le document est disponible dans le dossier partagé du CG depuis le 10 mai 2019.

d. **Appel à projets Réussite en licences : retour (CFVU 10/05/2019)**

La commission et évaluation des Projets Accompagnement et Réussite des Étudiants (ARE) 2019 s'est réunie les mercredi 20 mars, vendredi 22 mars et vendredi 3 mai. La commission a émis un avis afin d'orienter les discussions qui ont eu lieu en CFVU le 10 mai 2019. La proposition de la commission a reçu un avis favorable (vote : 18 POUR).

Projets déposés par l'UFR ST :

1. Accompagnement en Licence 1

- Réussir son entrée en Licence (cible : L1 Portails BGC, CPCSV, SV), dont investissement pour équiper 1 salle info 40 places → favorable à très favorable, sous réserve d'harmoniser les actions sur les 3 formations
- Réussir en L1 au Madrillet (cible : L1 Portails PMPC, Maths/info/EEEE) → favorable à très favorable.

2. Autres projets (investissement, numériques, ciblant d'autres niveaux de formation que les L1)

- Incubateur pédagogique en Biologie Santé Environnement (cible : Licences Biologie (SV B2MCP et SVT) → favorable
- Ressources numériques pour le cours d'analyse 3 en L2 maths → favorable
- SPOC - L3 EEEA → favorable
- Accompagnement vers la réussite en Géosciences (cible : filières STE) → défavorable
- Formation distanciel en data mining appliqué aux géosciences (cible : filières STE) → défavorable
- Plaquettes Changement Climatique (cible : filières STE) → favorable

On rappelle que les projets portés par GE n'ont pas été envoyés pour aide/avis au montage à la direction et au référent numérique de l'UFR comme les autres projets en amont du dépôt sur l'application limesurvey. C'est dommage.

Projets déposés par autres composantes, dans lesquels l'UFR ST est impliquée :

- Culture numérique - Préparation au PIX (dont le financement de 6HTD d'enseignement distanciel dans les matières « culture numérique » dans les 6 formations de Licence 1 de l'UFR ST) → très favorable
- Remédiation en expression écrite Sciences et Techniques (concerne les Licences 1 BGC, CPCSV et SV) → très favorable
- Semaine de rentrée enrichie (concerne toutes les Licences 1 de l'UFR ST) → très favorable

e. **Réforme des études de santé**

La doyenne introduit le contexte dans lequel prend place la réforme portant sur les modes d'accès aux études médicales, maïeutiques, pharmaceutiques et odontologiques (MMOP). La PACES et le concours MMOP et kinésithérapie doivent disparaître au profit d'une nouvelle organisation à la rentrée 2020. Pour cela, la nouvelle architecture doit être en place dès la rentrée 2019 pour permettre aux élèves de terminale de connaître les nouvelles modalités via la plateforme Parcoursup. Nathalie Rives, professeure en biologie de la reproduction, directrice du laboratoire EA 4308 « Gamétogenèse et Qualité du Gamète », a été missionnée par la présidence pour monter le projet de l'URN. Celle-ci a présenté lors de différents conseils et commissions un **diaporama** introduisant les éléments, en particulier lors de la Commission des Directeurs/Doyens de Composantes le 23 mai. Ce document a été **déposé dans le dossier CG**. F. Baillot n'ayant pas pu assister à cette réunion, elle a rencontré N. Rives le 3 mai 2019 en compagnie d'E. Rivet et P. Hilber.

Le principe d'une réunion avec les directeurs de départements, les responsables de L1 et de mentions est retenu par la direction de l'UFR ST pour échanger sur la future architecture de ce projet Santé qui pourrait impliquer les formations de l'UFR.



Ce sujet sera développé lors du prochain CG.

4. Gouvernance

a. « Règlement intérieur » : campus d'Évreux (vote à bulletins secrets)

Suite à l'introduction de la notion de campus dans les statuts de l'URN, la présidence souhaite mettre en place un « règlement intérieur » pour le campus d'Évreux dans lequel sont impliquées les 4 composantes UFR ST, UFR Santé, ESPE et IUT. Ce « règlement » doit faire l'objet d'un vote au sein des CG ou conseils assimilés de ces dernières. Le document sur lequel le CG doit s'exprimer par vote, a été déposé dans le dossier du CG depuis le 5 avril. En séance, il a fait l'objet d'une présentation et d'une discussion entre les différents membres. Il est à noter que le vote porte sur le texte sans l'organigramme qui y est mentionné, car non fourni.

Vote sur le « Règlement intérieur » sans organigramme : CONTRE : 8 voix ; BLANC : 5 voix ; POUR : 7 voix

5. Vie étudiante & campus

a. Projets CVEC déposés

Reporté

b. Projet Naturopôle

Après un échange constructif avec M. Holzem portant sur la faune sauvage du Madrillet et l'impact anthropologique sur cette dernière, il est proposé une réunion le mercredi 29 mai en direction des personnels et étudiants de l'UFR du Madrillet en vue de constituer une association « Naturopôle » de l'UFR. Sont identifiés comme devant être invités à cette réunion, le directeur du laboratoire Ecodiv, les étudiants du CNEHN, un membre de la ligue de protection des oiseaux qui est EC à l'IUT d'Elbeuf, Anne Caldin et Mélodie Plante de l'association campus sciences et ingénierie Rouen Normandie du Madrillet en charge de la Culture et Vie de Campus.

6. RH

a. Campagne d'emplois Rentrée 2020

L'année dernière l'établissement a proposé une campagne d'emploi biannuelle pour les rentrées 2019 et 2020. Dans ce cadre, l'UFR a classé d'une part 8 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs dans le groupe G1 consacré aux d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS de laboratoires, et d'autre part 8 postes de BIATSS « fonctions support et soutien » dans le groupe G2. Suite au processus de sélection des postes par les instances de l'URN, les 6 premiers postes du groupe G1 (lignes 1 à 6) proposés pour la rentrée 2019 ont été retenus par l'établissement et font l'objet d'un recrutement. Concernant le groupe G2, seul le poste classé en premier (ligne 1) a été retenu pour la rentrée 2019 par l'établissement et fait l'objet d'un recrutement.

Une lettre du président envoyée par courriel le 4 avril 2019 aux directions des composantes a donné les contours de la campagne d'emploi 2020 comme suit :

« Comme convenu lors du conseil des directeurs de composantes réuni le 6 février 2019, il vous est proposé de consulter sur l'espace drive de l'université (<https://drive.univ-rouen.fr>), dans le dossier concernant votre structure, un sous-dossier 'Campagne d'emplois' au sein duquel se trouvent (selon la nature de votre structure), les tableaux regroupant :

- les postes d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS des laboratoires
- les postes BIATSS 'fonctions soutien et support'.

Ces postes correspondent à ceux que vous aviez demandés à la publication 2020 et ceux classés A- et B par la CORESS pour la campagne 2019.

S'agissant de ces demandes, il convient d'indiquer vos priorités pour 2020. Il vous est possible de les modifier à la marge en cas d'événements nouveaux (mutation, décès, etc.).

»

Afin de répondre à la sollicitation de l'établissement, la procédure suivante a été mise en place par la direction de l'UFR ST entre fin avril¹ et début mai :

- Entretien d'une heure entre la direction de l'UFR (doyenne et membre(s) EC de la direction) et la direction de chacun des 14 laboratoires (directeur/directrice pouvant être accompagné) ;
- Entretien avec les directeurs de départements et la direction de l'UFR (doyenne, DAC, membre(s) EC de la direction et du BDP de l'UFR)² ;
- Entretien avec le responsable du service des ressources biologiques et la direction de l'UFR (doyenne, DAC) ;
- Entretien complémentaire entre la direction de l'UFR et les directeurs des laboratoires LMRS et LITIS.

L'ensemble de ces entretiens ont porté non seulement sur les postes restant dans les tableaux G1 et G2, mais aussi sur les tableaux complémentaires indiquant les besoins des laboratoires, des départements et des services qui avaient été remontés l'an passé avec les tableaux G1, G2 et G3 (PAU).

Rappel : le tableau G2 « BIATSS - support et soutien » fournit par l'URN dans le cadre de cette campagne rentrée 2020 comprend le poste « Assistant Ingénieur en gestion administrative », BAP J, pour le laboratoire LITIS. Celui-ci n'est pas soumis à discussion et vote par le CG puisqu'il est déjà acté à recrutement 2020. Ceci résulte d'un concours infructueux en 2018. Déjà budgété par l'établissement, le poste n'est donc pas classé et sera donc reconduit en l'état pour 2020.

Après discussion où une requête a été formulée d'allonger le groupe G1 à d'autres postes, la proposition soumise au vote est de maintenir le nombre de postes à 2 en G1 et à 7 en G2 compte tenu de la lettre du président, tout en les complétant des tableaux complémentaires, actualisés suite aux différents entretiens et échanges en séance de ce CG où seules des demandes 2020 sont retenues.

• Tableaux G1 et G2

Tableau récapitulatif G1 des 2 postes prioritaires voté au CG de l'UFR ST du 13 mai 2019						
Champ (ED)	Corps Section CNU	Support vacant V - création C	Année de recrutement	Laboratoire ou département	Profil enseignement	Classement CG
					Profil recherche	
MIIS	PR-26	V (retraite D. Donato septembre 2020)	2020	LMRS UMR 6085 CNRS	Enseignement des mathématiques, Équations aux dérivées partielles ----- Equations aux dérivées partielles et calcul scientifique	1
Chimie	MCF-31	V (About-Jaudet septembre 2019)	2020	PBS UMR 6270 CNRS Equipe BIOMAT Evreux	Chimie générale, chimie physique, chimie analytique, chimie macromoléculaire ----- Revêtements macromoléculaires biomimétiques et bioactifs pour les biomatériaux	2

La modification de cibler le poste sur le LMRS au lieu du LITIS tient au fait que les informations connues récemment et confirmées concernant les départs en retraite effectifs sur la période 2019 et 2020 conduisent à une situation très critique, non seulement en termes d'enseignement pour le département Mathématiques, mais aussi en termes de recherche pour le LMRS. L'équipe EDP (Equations aux Dérivées Partielles) perdra la même année deux professeurs qui structurent ses activités de recherche, au rayonnement national et international, et jouent un rôle de premier plan au sein du LMRS, y compris dans l'investissement de l'organisation du lien Formation/Recherche. Le LITIS a proposé de reporter la demande inter-laboratoire à plus tard (profil en 26ème section).

¹ Un entretien a eu lieu fin mars.

² En groupe ou séparément selon les disponibilités.

Tableau récapitulatif G2 des 7 postes prioritaires voté au CG de l'UFR ST du 13 mai 2019						
Grade	BAP	Support vacant V n° création C	Année	Département / Labo ou service	Profil	Classement CG
IE	G	C	2020	HSE	Ingénieur -e de prévention des risques hygiène et sécurité	1
Tech	C	V (transformation)	2020	Physique/ laboratoire CORIA	Technicien-ne en instrumentation et techniques expérimentales 50 % TP physique 50 % Labo (CORIA)	2
Tech	G	V (transformation)	2020	Atelier, services techniques	Technicien-ne électricité courants fort ou faible	3
Tech	A	V (transformation)	2020	biologie	Technicien -ne biologiste	4
Tech	E	C (surnombre)	2020	Informatique	Technicien-ne d'exploitation d'assistance et de traitement de l'information	5
SAENES	J	V (transformation)	2020	Cabinet	Assistant-e de direction	6
AI	A	C	2020	Service Ressources en biologie	Expérimentation et chirurgie animale	7

Par rapport à 2019, on note les modifications suivantes :

- ligne 1 : IE « HSE », commun UFR ST (70%)-IUT Rouen (30%)

Le poste HSE, commun UFRST/IUT-R, a été remonté en première ligne, les besoins récurrents dans cette fonction métier s'avérant de plus en plus pressants et exigeants d'un point de vue technique et réglementaire. Les retours d'activités sur l'année 2018-2019 ont confirmé l'augmentation croissante des sollicitations des services, des formations et des laboratoires sur les deux sites de MSA et Madrillet.

- Ligne 7 : AI « Expérimentation et chirurgie animale »

La date de l'ouverture du service Ressources Biologiques de l'UFR Sciences et Techniques dans le bâtiment CURIB est programmée pour la fin de l'année 2019. Les exigences réglementaires et sanitaires de ce service commun qui met à la disposition des usagers des zones d'hébergements et des zones expérimentales utilisées à la fois pour la recherche et la formation deviennent incontournables à satisfaire.

Vote sur les tableaux G1 et G2 : POUR : 15 voix ; Abstention : 2 voix

• Tableaux complémentaires

- Champ MIIS

Corps	Section CNU ou BAP	Support vacant V n°/ création C	Année demandée à l'ouverture	Laboratoire	Profil enseignement ----- Profil recherche	Classement CG
MCF	27	V (Léonard octobre 2019)	2020	LITIS EA 4108	Informatique fondamentale, programmation, gestion de projet ----- Traitement de l'Information en Biologie Santé.	1

- Champ PSIME

Corps- Grade	Section ou BAP	Support vacant V n°/ création C	Année demandée à l'ouverture	Laboratoire Département	Profil enseignement ----- Profil recherche	Classement CG
ATRF	BAP J	V (retraite D. Auzou, sept. 2018)	2020	CORIA UMR 6614 CNRS	Gestion administrative, accueil ZRR	1

AI	BAP B	C	2020	GPM UMR 6634 CNRS	Métallographie + Radioprotection – anticipation départ en retraite IGR	2
PRAG	Physique	V (retraite MC Pascal Janvier 2018)	2020	Physique	Physique générale	3

o Champ Chimie

Grade	Section ou BAP	Support vacant V n°/ création C	Laboratoire Département	Année demandée à l'ouverture	Profil enseignement	Classement CG
					Profil recherche	
TECH	Bap J	C	COBRA UMR 6014 CNRS	2020	Gestion administrative et financière	1
IGR	Bap B	C	SMS EA 3233	2020	Développement d'instruments pour l'étude des matériaux et des processus de cristallisation.	2

o Champ BISE

Corps - Grade	Section ou BAP	Support vacant V n°/ création C	Année demandée à l'ouverture	Laboratoire Département	Profil enseignement	Classement CG
					Profil recherche	
Tech	Bap C	V (Duval) transformation C-> B	M2C UMR 6143 CNRS	2020	Technicien-ne en Instrumentation, expérimentation et mesure	1
IR	BAP B	V (retraite Akpa- Vinceslas en 2019)	ECODIV URA IRSTEA / EA 1293	2020	Analyses chimiques / chimie isotopique / spectrométrie de masse à ratio isotopique (13C, 15N, 18O, 2H) / analyse élémentaire	2
PR	66	V (AC. Fitchette sept 2017), transformation MCU-PR	Glycomev EA 4358	2020	Physiologie végétale, réponses des plantes aux stress biotiques, ----- Défense racinaire, imagerie cellulaire, ADN extracel- lulaire, Biocontrôle des maladies, chimiotactisme, défense des plantes contre des agents pathogènes	3
PR	64	C	LMSM EA 4312	2020	Biologie Moléculaire et Microbiologie ----- Métagénomique, Métatranscriptomique et Microbiologie	4
PR	66	C	DC2N U 1239 INSERM	2020	Neurosciences ----- Cancer et Neurosciences	5

Vote sur les tableaux complémentaires : POUR : 15 voix ; Abstention : 2 voix

Dans les demandes de postes complémentaires, il ressort que le poste classé en 1 du champ BISE est à défendre de manière prioritaire, avec le poste classé en 1 du champ MIIS demandé dans le cadre d'une mutation, lors de la discussion avec les VP qui est prévue le 29 mai 2019³.

b. Retour campagne d'emploi ATER 2019

Le CAC a validé les postes d'ATER et ATEN pour l'établissement. Les 19 postes attribués à l'UFRST se répartissent comme suit :

- 15 ATER (50%) + 1 ATER (100%) + 1 ATEN (100%) des 21 postes prioritaires demandés en ATER,
- 1 ATER (100%) + 1 ATEN (50%) des 12 postes classés complémentaires demandés en ATER.

³ La réunion a été reportée au 13 juin pour raison d'agenda des VP.



La proposition initiale de la CORESS, peu favorable à l'UFR, a été amendée suite à un échange constructif entre le président de l'université et la doyenne. Cette dernière a accepté que l'UFR ST participe financièrement au montage finalement validé par le CAC à hauteur de 50 k€ afin de soutenir la recherche et ses laboratoires tout en répondant aux nécessités d'enseignement exprimées par les départements.

1	BISE	35-36	ATER	100%	Géologie et géosciences de surface	M2C
2	BISE	67	ATER	50%	interface sol-végétation	ECODIV
3	BISE	67-68	ATER	50%	interface sol-végétation	ECODIV
4	BISE	66-69	ATER	50%	Physiologie animale, biologie animale, Zoologie, Embryologie, Neurophysiologie, cellules souches	DC2N
5	BISE	64-65	ATER	50%	Biologie cellulaire, moléculaire, physiologie et physiopathologie, Neuroendocrinologie, Génétique	DC2N
6	Chimie	313233	ATER	50%	Chimie organique, Chimie analytique	COBRA
7	Chimie	313233	ATER	50%	Chimie physique, Chimie et physico-chimie des polymères, Chimie analytique	PBS
8	Chimie	313233	ATER	50%	Chimie du solide, Discrimination chirale à l'état solide, Procédés de cristallisation	SMS
9	MIS	26	ATER	50%	Enseignement des mathématiques, Recherche : probabilités, statistique	LMRS
10	MIS	26	ATER	50%	Enseignement des mathématiques, Recherche : équations aux dérivées partielles, calcul scientifique	LMRS
11	MIS	26	ATER	50%	Enseignement des mathématiques, Recherche : probabilités, statistique	pas de labo
12	MIS	26	ATER	100%	Enseignement des mathématiques, Recherche : probabilités, statistique	pas de labo
13	MIS	27	ATER	50%	Informatique théorique	LITIS
14	MIS	27	ATER	50%	Informatique théorique / Info & traitement de l'information en biologie santé	LITIS
15	MIS	27	ATER	50%	Informatique théorique (au titre du Handicap)	LITIS
16	MIS	27	ATER	50%	Vison, Informatique embarquée	LITIS
17	MIS	61	ATER	50%	Vison, Informatique embarquée	LITIS
18	PSME	28	ATER	50%	Physique générale en L. Recherche : étude par simulations numériques des propriétés magnétiques	GPM
19	PSME	60-62	ATER	50%	Thermo, transferts thermiques, Recherche : développement de métrologies optiques et laser & simulation numérique	CORIA
20	MIS	27	ATER	100%	Informatique théorique / Apprentissage automatique sur graphes	LITIS
21	BISE	64-66	ATER	50%	Biochimie et Biologie/Physiologie végétale	pas de labo

Des éléments complémentaires seront fournis lors du prochain CG.

7. Aides financières à manifestation (vote)

a. Journée de l'école doctorale Normande de Chimie

Reporté

b. RANACLES

Le dossier présenté fait mention d'une demande d'aide de 317 €.

Vote sur le montant de 317 € : POUR : 15 voix (unanimité)

c. Les 50èmes journées de calorimétrie d'analyse thermique (JCAT50)

Le dossier présenté fait mention d'une demande d'aide de 362 €.

Vote sur le montant de 362 € : POUR : 15 voix (unanimité)

8. International

a. Retour AAP Curi 2019 2ème vague

Lors du 2ème AAP CURI sont lauréats 3 des 4 projets déposés :

- Azeddine DRIOUICH : Université de Tillabéri (Niger) pour un montant de 1785€
- Matthieu FOURNIER/Imen TURKI : Université de Cantabria à Santander (Espagne) pour un montant de 900 €
- Edwige PISSALOUX : Invitation Pr James COUGHLAN du SKERI, San Francisco (USA) pour un montant de 600 €.

Le projet d'Edwige PISSALOUX : SKERI (Smith Kettlewell Eye Research Institute) à San Francisco et Université de Berkeley à Santa Cruz (USA) pour un montant de 3600 € est placé 3ème de la liste complémentaire.



Le bilan global des AAP CURI 2019 montre que : 38 projets ont été déposés au sein de l'URN dont 9 par l'UFR ST. Sur les 21 projets accordés, 7 sont portés par l'UFR ST.

b. AAP ComUE

Un AAP a été lancé par la ComUE concernant l'action "Programme Internationalisation de l'offre de formation 2019". Cette information est parvenue de manière informelle et très tardive à la direction de l'UFR, d'où l'envoi d'un courriel très contraint aux responsables de masters le 10 mai pour un retour le 15 mai.

La doyenne a écrit à la ComUE (copie aux 2 autres doyens d'UFR ST de la ComUE) pour exprimer sa surprise et son émotion de ne pas être mise au courant officiellement et dans les temps. Le président de la ComUE a répondu que cela n'était pas du fait de la ComUE mais des établissements qui n'ont pas relayé l'information auprès de leurs UFR.

Un dossier émanant de la chimie porté par L. Lebrun pour le Master Polymères et Surfaces a été envoyé à la ComUE ainsi qu'un dossier, porté par Ph. Pareige, connexe au projet d'EUR Matengy.

9. Informations

a. Concession logement Y. Cuvier (modification)

Monsieur Yann Cuvier a emménagé dans un logement à l'ESPE, du fait de la déconstruction du bâtiment principal. La nouvelle convention sera présentée au conseil de l'ESPE et ensuite au CA pour validation

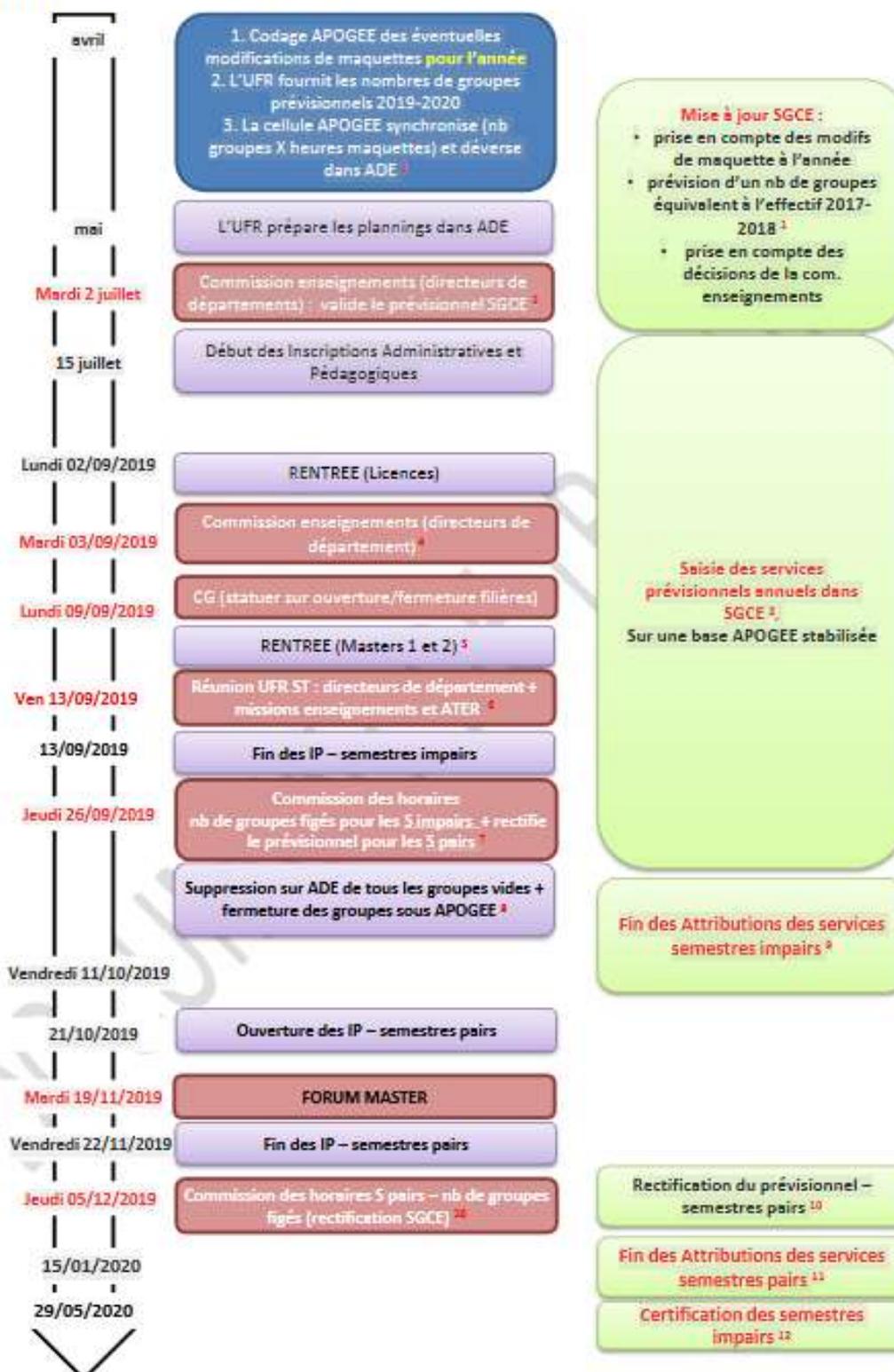
La séance est levée à

Le prochain CG aura lieu le lundi 3 juin 2019 à Mont Saint Aignan

ANNEXE

Calendrier et procédure SGCE

Calendrier et procédure SGCE 2019-2020





Notes explicatives :

¹ Le nombre de groupes :

- Le nombre de groupes planifiés sur ADE Campus est supérieur au nombre attendu afin de permettre une réactivité suite à une éventuelle augmentation des effectifs qui ne serait constatée qu'en septembre.
- Par contre, le nombre de groupes prévus dans la base SGCE est équivalent par défaut au nombre de groupes enregistrés en 2018-2019. Ce nombre de groupes peut être rectifié, à la baisse ou à la hausse, selon des éléments apportés par les responsables de département, lors des Commissions enseignements et des Commissions des horaires.

² Saisie des services prévisionnels annuels :

- La « phase de demande » est ouverte dès que les modifications de maquette ont été intégrées sous APOGEE et importées sous SGCE. La direction de l'UFR informe les départements de l'ouverture de la phase de demande (idéalement en juin).
- Les services annuels 2018-2019 de tous les enseignants titulaires sont chargés par défaut dans la base SGCE. Ces derniers adaptent/modifient cette base pour constituer leur demande de service 2019-2020. Ils indiquent également leurs éventuelles décharges de service prévues (délégation, CRCT,...) et préviennent le département par courriel.
- Les Enseignants et Enseignants-chercheurs peuvent modifier leur prévisionnel annuel jusqu'au 30/09/2019.
- Les personnels non titulaires (i.e. missions enseignements, ATER, ATEN) saisissent leur prévisionnel annuel 2019-2020 jusqu'au 30/09/2019.
- Les services annuels 2019-2020 des vacataires, et personnels extérieurs à l'UFR ST, sont anticipés et saisis par les départements dans la base SGCE. En particulier, les départements prévoient les interventions des personnels extérieurs à l'UFR ST pour les semestres impairs, avant les congés d'été lorsque c'est possible.
- Les modifications postérieures au 1^{er}/10/2019 relèvent de la phase d'attribution (voir note 9).

³ La commission enseignements du 2 juillet :

- Réunit les responsables de département, les responsables de scolarités
- permet de faire le point sur les candidatures sélectionnées en Master 1 *via* e-candidat (campagne principale)
- fait l'état des effectifs attendus pour 2019-2020
- fait des propositions pour rectifier le prévisionnel enregistré dans SGCE si nécessaire.

⁴ La commission enseignements du 3 septembre :

- Réunit les responsables de département, les responsables de scolarités
- Fait l'état des inscriptions dans chaque formation
- Fait des propositions si nécessaire concernant l'ouverture/fermeture des formations

Ces propositions font l'objet d'un vote en CG le 09/09/2019.

⁵ Rentrée des Masters :

Pour les formations n'ayant pas atteint le seuil d'ouverture fixé par l'établissement et faisant l'objet d'au moins une campagne de candidature complémentaire, la pré-rentrée ne peut pas être prévue avant le 10/09/2019.



6 Réunion des ATER et « missions-enseignements » :

- La direction de l'UFR réunit, en présence des responsables de département, l'ensemble des étudiants bénéficiant d'une mission enseignement et les ATER. Cette réunion a pour objectif de leur présenter le logiciel SGCE et de leur expliquer comment effectuer des demandes d'enseignements pour obtenir un service prévisionnel complet.
- Cette réunion est obligatoire pour les missions enseignements et les ATER qui interviennent pour la première année dans les formations de l'UFR ST

7 La commission des horaires du jeudi 26 septembre :

- Réunit les responsables de département, les responsables pédagogiques, les responsables de scolarités, les personnels de scolarités impliqués dans la saisie des plannings sur ADE Campus
- Informe du nombre de groupes CM, TD, TP autorisé dans chaque formation pour les semestres impairs et pairs dans le respect du cadrage imposé par l'établissement (CFVU 22/03/2019). Les nombres de groupes pour les semestres pairs, en particulier pour les enseignements optionnels, seront ajustés si besoin lors de la commission du 5/12/2018.
- Applique les aménagements de taille de groupes votés en CG (CG 13/05/2019)
- S'assure du respect des mutualisations

Les données paramétrées dans SGCE sont rectifiées si besoin par la direction de l'UFR.

Les propositions de la Commission des horaires sont votées en CG le 30/09/2019.

8 Rectification des plannings : suite à la commission des horaires du jeudi 26 septembre,

- Les responsables pédagogiques s'assurent que les propositions de la commission des horaires votées en CG sont appliquées dans les emplois du temps.
- Les responsables de scolarités s'assurent de la mise en conformité des plannings ADE Campus avec la synthèse élaborée en Commission des horaires.
- Les personnels en charge d'ADE Campus dans les scolarités, et les départements, suppriment tous les groupes surnuméraires planifiés dans ADE Campus avant le mardi 1^{er} octobre.
- Après le 26/09/2019, toute autre modification des enseignements planifiés qui serait contradictoire avec la synthèse de la Commission des horaires doit être soumise à l'accord de la direction de l'UFR.

9 Attribution des services des semestres impairs :

- La phase d'attribution ouvre le 02/10/2019, dès que la base SGCE a été rectifiée suivant les propositions de la commission des horaires.
- Les attributions des services des semestres impairs doivent être finalisées pour le 11/10/2019. A cette date, tous les services prévisionnels des enseignants et enseignants chercheurs titulaires et non titulaires doivent être complets. Le département a donc une estimation de la charge d'enseignement annuelle pour les formations dont il a la responsabilité.
- Les attributions de service relèvent de la responsabilité du directeur de département. Le responsable de département s'assure ainsi que l'ensemble des enseignants titulaires, ATER, missions enseignements dispose d'un service prévisionnel complet. Le cas échéant, le responsable de département attribue des enseignements pour compléter les services.
- Avant le 12/10/2019 : le responsable de département informe, si nécessaire, la direction de l'UFR, des difficultés éventuelles rencontrées pour :



- assurer des enseignements
- fournir des services complets
- Toute modification des enseignements qui interviendrait en cours de semestre pour des raisons non prévisibles (maladie,...) doit être signalée par l'enseignant au Bureau du Personnel et au Département, qui rectifie le service lors de la phase d'attribution.
- Tout enseignement planifié qui serait contradictoire avec la synthèse de la Commission des horaires ne pourra être attribué, même s'il a été effectué.

¹⁰ La commission des horaires du jeudi 05/12/2019 :

- Réunit les responsables de département, les responsables pédagogiques, les responsables de scolarités, les personnels de scolarité impliqués dans la saisie des plannings sur ADE Campus
- Ajuste si besoin le nombre de groupes CM, TD, TP prévisionnel dans chaque formation pour les semestres pairs, en fonction des IP enregistrées pour ces semestres pairs, dans le respect du cadrage imposé par l'établissement (CFVU 22/03/2019)
- Applique les aménagements de taille de groupes votés en CG (CG 13/05/2019)
- S'assure du respect des mutualisations

Les propositions de la Commission des horaires sont votées en CG le xx/12/2019.

Les données paramétrées dans SGCE sont rectifiées si besoin par la direction de l'UFR.

Les enseignants titulaires et non titulaires peuvent rectifier leurs demandes prévisionnelles jusqu'au vendredi 20/12/2019.

¹¹ Attribution des services des semestres pairs

- La phase d'attribution ouvre le 12/12/2019, dès que la base SGCE a été rectifiée suivant les propositions de la commission des horaires.
- Les attributions des services des semestres pairs doivent être finalisées pour le 18/12/2019.
- Les attributions de service relèvent de la responsabilité du directeur de département.

¹² Certification annuelle

Dès le jeudi 30 avril 2020, les départements passeront en mode certification, c'est-à-dire qu'ils indiqueront dans SGCE les services qui auront été effectivement réalisés par les personnels enseignants (titulaires et non titulaires). Cette phase prendra fin le 29/05/2020 . C'est sur la base de ces enseignements certifiés dans SGCE que seront signées les feuilles de service individuelles pour le logiciel HELICO.